



LA TRADITION REPUBLICAINE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : REPERES ET ENJEUX.

KAHINDO MUHESI Augustin

Résumé

Cette réflexion concerne le déficit dans la tradition républicaine en République Démocratique du Congo. Elle montre les facteurs qui affaiblissent cette pratique dans ce pays. Certains de ces facteurs sont : les violations de la loi, de droits de l'homme, impunité, etc. Dans cette voie à la dynamisation de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo, l'auteur suggère l'éducation à la citoyenneté et la socialisation politique.

Summary

This reflexion is about the deficit in republican tradition in the Democratic Republic of Congo. It points out the factors which weaken that practice in this country. Some of these rae: the violations of the law, of the human rights, impunity, and so on. On its way to the dynamization of the republican tradition in the Democratic Republic of Congo, the auther suggests education to citizenship and political socialization.

INTRODUCTION

La « science politique africaine » est le creuset de diverses études africanistes sur le pouvoir politique dans ce continent dont la majeure partie des Etats est rangée parmi les pays les plus pauvres de la planète. L'Afrique subsaharienne et de manière particulière, la République Démocratique du Congo est au centre d'une abondante littérature y consacrée sur plusieurs aspects de la vie politique.

Dans son ouvrage portant sur Les paradoxes de la démocratie en Afrique, Mamoudou GAZIBO, focalise ses analyses sur la transition réussie ou bâclée de certains pays des régimes autoritaires aux régimes démocratiques. Il constate que « les héritages des anciens régimes, les formules institutionnelles et les stratégies des acteurs apparaissent comme les facteurs qui limitent ou facilitent la transition et la consolidation démocratiques »

Pour sa part, Laurent GABA, dans son livre L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne, développe la thèse selon laquelle la stratégie de sortie de crise en Afrique Sud-saharienne, passe par l'éducation, la promotion du droit, la coopération, la bonne

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

gouvernance, l'intégration régionale, voire continentale. Il suggère en outre, une lecture plus sérieuse (affranchie d'idées reçues, de préjugés et d'autres clichés) des problèmes du continent noir, en vue de mieux les résoudre, une nouvelle vision du développement et du rôle de l'Etat, enfin une autre conception des relations Nord-Sud, garantie du développement durable, harmonieux et de paix entre les peuples.

Il convient de faire mention à l'ouvrage Histoire Générale du Zaïre de NDAYWEL-è-NZIEM dans lequel il retrace non seulement les grands moments de l'évolution socio-politique de la République Démocratique du Congo, mais aussi relie les événements aux réalités en plongeant le lecteur dans une série d'interrogations sur le paradoxe de « scandale géologique » et la déliquescence de l'Etat Congolais. Les recherches sur la République Démocratique du Congo ont également été au cœur des préoccupations des analystes des pays d'outre-mer.

Marie-France CROSS et François MISSER dans Géopolitique du Congo (R.D.C) ont récemment revisité la trajectoire de la vie politique congolaise. « Depuis l'indépendance concédée, soutiennent-ils, dans la précipitation le 30 juin 1960 par la Belgique, le Congo-Kinshasa a connu une histoire mouvementée, même à l'aune de l'Afrique. Quarante-cinq ans plus tard, le pays est toujours en quête d'un système politique stable »

Le champ d'intérêt des africanistes est certes pluriel et enrichissant. Cependant, en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, le décryptage du vide d'intégration d'une tradition républicaine reste en ce jour criant.

En revanche, dans le préambule de la Constitution du 18-02-2006, il est écrit : « Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo, est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs.

Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à 2003.

En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, forces vives de Nation, réunis en Dialogue inter-congolais, ont convenu, dans l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle Constitution démocratique sur base de la quelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, au terme des élections libres, démocratiques, transparents et crédibles »

Face à ce constat qui traduit entre autre le déficit en tradition républicaine en République Démocratique du Congo, un questionnement en ces termes nous hante :

La tradition républicaine en RDC : Repères et enjeux

-Quels sont facteurs qui affaiblissent la pratique de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo ?

-Comment dynamiser la tradition républicaine en République Démocratique du Congo ?

De prime abord, nous sommes tenté d'affirmer provisoirement que l'immersion des opérateurs politiques congolais dans la culture politique de sujétion prolongée durant la deuxième République ainsi que le partage d'une conception substantialiste du pouvoir expliqueraient le déficit en tradition démocratique en République Démocratique du Congo.

Ensuite, l'éducation à la citoyenneté et la socialisation politique pourraient cimenter la tradition républicaine en République Démocratique du Congo.

Le raisonnement systémique nous est à ce niveau nécessaire en vue de redessiner les demandes tacites en tradition républicaine tout en montrant comment le système politique congolais essaie de prendre en charge ces desiderata au travers les canaux constitutionnels et les politiques publiques nationales. Cependant, les déficiences structurelles persistent et le besoin en tradition républicaine ne cesse de s'exprimer.

L'observation désengagée de l'univers politique congolais et la considération attentive des faits sont les techniques de récolte des informations pour cet exercice scientifique. Ces deux stratégies se justifient par le fait que nous qui conduisons cette analyse, n'avons jamais été directement associé à la gestion de l'Etat congolais. Cependant, nous avons déjà assumé les fonctions de secrétaire exécutif d'un parti politique en ville de Butembo pendant trois années consécutives (2004-2007).

Cette recherche poursuit les objectifs ci-après :

-Evaluer l'état de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo.

-Définir les mécanismes de renforcement de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo.

A Cet effet, ce texte est alors ceinturé sur trois points à savoir :

- l'opérationnalisation du concept de tradition républicaine
- le portrait de l'Etat Congolais et de la classe politique : forces et faiblesses
- la dynamisation de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo

1. Le concept de tradition républicaine

Rendre compte du contenu de la tradition républicaine devient un préalable. En effet, ainsi que le notent Jean CRETE et Louis M. IMBEAU, « parce que le langage est imprécis et très riche, la communication des résultats d'une recherche scientifique ou d'une réflexion théorique doit inclure des indications précises et pertinentes sur l'objet de la recherche ou de la réflexion ».

En outre, pour mieux pénétrer les méandres de ce concept, il convient de faire mention à la Politique d'Aristote. Le but principal d'Aristote était, en effet, d'identifier ce que pouvait être un bon gouvernement. Si Platon a utilisé une méthode normative, fondée sur la raison pure, Aristote a suivi une démarche plus empirique. Il a comparé les constitutions existantes dans le monde antique, en opérant une classification des gouvernants selon les critères permettant de les distinguer. De ce fait, il a établi un schéma de classification basé sur deux critères : celui du nombre de gouvernants et celui des objectifs des gouvernants.

Dans un premier découpage, il utilise le critère du nombre de gouvernants et dans un deuxième temps, il fait la distinction entre les formes qui poursuivent le bonheur général et les autres. Il a toutefois incorporé une évaluation normative dans sa classification, le second critère étant utilisé pour évaluer les formes justes ou corrompues de gouvernement.

En utilisant ces deux critères, Aristote forge six catégories. La catégorie de la monarchie représente toute forme de gouvernement dont le pouvoir est détenu par un seul gouvernant qui, de plus, tient compte des besoins de ses sujets. Lorsque le pouvoir est détenu par plus d'un gouvernant et que le bonheur général est l'objectif principal, on parle d'aristocratie. On parle de république lorsque le pouvoir est exercé par le peuple (Aristote utilise le terme multitude) qui poursuit le même objectif d'intérêt général.

Ces trois types constituent les formes justes, pour autant que les gouvernants aient pour but le bonheur général. Lorsque le pouvoir ne poursuit pas l'utilité publique, les formes justes indiquées ci-dessus dégénèrent. La monarchie se détourne du bien commun au profit de son intérêt personnel ; l'aristocratie en oligarchie lorsque seuls les intérêts du petit nombre sont protégés ; la république en démocratie lorsque ne sont défendus que les intérêts des pauvres.

La combinaison de ces deux critères aboutit à la construction du tableau ci-dessous :

Nombre de gouvernants	Forme juste	Forme corrompue
Un	Royauté	Tyrannie
Plusieurs	Aristocratie	Oligarchie
Multitude	République	Démocratie

La tradition républicaine en RDC : Repères et enjeux

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la tradition républicaine est cet ensemble de valeurs et de pratiques devenues habituelles et caractérisant la république comme modèle de gouvernement. Au premier rang de valeurs républicaines, il y a lieu de placer la quête de l'intérêt général opposé aux gains des particuliers.

Au chapitre des pratiques républicaines, on peut désormais mentionner l'élection des gouvernants par la multitude ou mieux par le peuple, puisque dans la logique de la gouvernance moderne, associer la république à la démocratie, n'est plus une déviation. L'époque de la république aristocratique semble dépassée. En outre, la souveraineté, la citoyenneté dans ses dimensions politique, juridique, sociale, civile et économique deviennent des corollaires à la nouvelle modalité de gouvernance « république démocratique », considérée à l'époque contemporaine de moins mauvais.

En effet, l'existence de la constitution, des lois, des droits et libertés dont l'égalité des citoyens devant le cadre légal ainsi que la séparation des pouvoirs sont des indicateurs d'une république dite « démocratique ».

Dans le Programme du Gouvernement Congolais, par exemple, il est mentionné : « Le principe républicain selon lequel le peuple est la source de la légitimité et du pouvoir est désormais le fondement de l'action du gouvernement dans notre pays. Le peuple dispose à ce effet du pouvoir de sanction par les élections et du pouvoir de censure de l'action du gouvernement à travers ses élus »

2. La configuration de l'Etat congolais : atouts et faiblesses.

Dans cette section, nous examinons la morphologie de l'Etat congolais dans le but d'en dégager les forces et faiblesses au regard de la logique de la tradition républicaine.

Le même exercice est également appliqué au portrait des acteurs politiques congolais. Ce double choix est motivé par un souci de la saisie des faits dans leur totalité. En effet, comme l'a insinué Jacques CHEVALLIER, « les institutions ou les structures administratives ne sont rien sans les hommes et les femmes qui les animent »

Aussi, « les institutions politiques, affirme Mamoudou GAZIBO, constituent des arènes ou des cadres à l'intérieur desquels prend forme la distribution du pouvoir sur le plan territorial(les formes d'Etats et les collectivités) sur le plan fonctionnel (types de régimes, rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire). Cependant, les institutions n'ont de sens que si elles sont analysées en liaison avec les forces sociales et politiques qui les animent, et de ce point de vue, il est absolument essentiel d'accorder autant d'attention aux acteurs qu'aux structures et aux institutions »

2.1. L'architecture institutionnelle de la troisième république en République Démocratique du Congo.

Lire l'architecture institutionnelle de la République Démocratique du Congo dans la logique de l'esprit républicain n'est pas une gymnastique aisée. En effet, à ce niveau, des approches peuvent différer d'un chercheur à un autre. Pour notre part, nous recourons à trois approches : juridique, sociologique et comparative. La première nous permet de revisiter le cadre juridique (la constitution congolaise du 18-02-2006). La seconde rend possible la visualisation des pratiques politiques en République Démocratique du Congo :

Sont –elles commodes à la « philosophie républicaine » ? Grâce à la troisième, nous comparons les pratiques politiques de la deuxième république à celles de la troisième république.

2.2. La souveraineté congolaise en République Démocratique du Congo.

Dans l'exposé des motifs de la Constitution du 18-02-2006, il est écrit : « Dans le but d'une part, de consolider l'unité nationale mise à mal par des guerres successives et, d'autre part, de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le constituant a structuré administrativement l'Etat congolais en 25 provinces plus la ville de Kinshasa de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité énumérées dans la présente Constitution. (...). En sus de ces compétences, les provinces en exercent d'autres concurremment avec le pouvoir central et se partagent les recettes nationales avec ce dernier respectivement à raison de 40 et de 60%.(...).

Par ailleurs, la présente Constitution réaffirme le principe démocratique selon lequel tout pouvoir émane du peuple en tant que souverain primaire. Ce peuple s'exprime dans le pluralisme politique garanti par la Constitution qui érige en infraction de haute trahison l'institution d'un parti unique ».

De ce qui précède, ressortent certains principes de la « philosophie républicaine » tels que l'attribut de la souveraineté au peuple congolais et l'équilibrage des compétences entre les institutions centrales et provinciales.

Néanmoins, il y a lieu de remarquer que toutes les structures politiques d'expression démocratique des citoyens congolais « moyens » se font encore attendre. Les villes, les communes et les chefferies sont dépourvues d'organes délibérants. Par ailleurs, la question de savoir si les députés ou les élus consultent et rendent régulièrement compte au peuple court le risque de déboucher sur des réponses négatives.

En revanche, le fait que le président de république et la majeure partie des députés nationaux et provinciaux soient élus au suffrage universel direct ou indirect au cours d'un processus électoral qualifié « de transparent » par certains observateurs extérieurs de la scène politique congolaise,

La tradition républicaine en RDC : Repères et enjeux

constitue tant soit peu une avancée vers une « république démocratique ». Par contre, la deuxième république a été privatisée par Mobutu et ses chantres et nombreux chercheurs l'ont prouvé.

2.3. La configuration et l'exercice du pouvoir politique en République Démocratique du Congo.

Dans l'exposé des motifs de la Constitution du 18-02-2006, on peut lire « Les nouvelles Institutions de la République Démocratique sont :- le président de la république ; - le Parlement, - le Gouvernement ; les Cours et Tribunaux. Les préoccupations majeures qui président à l'organisation de ces institutions sont les suivantes :

- assurer le fonctionnement harmonieux des Institutions de l'Etat,
- éviter les conflits ;
- instaurer un Etat de droit ;
- contrer toute tentative de dérive dictatoriale,
- garantir la bonne gouvernance ;
- Lutter contre l'impunité
- assurer l'alternance démocratique

C'est pourquoi non seulement le mandat du Président de la République n'est renouvelable qu'une seule fois, mais aussi il exerce ses prérogatives de garant de la Constitution, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, du respect des accords et traités internationaux ainsi que celles de régulateur et d'arbitre du fonctionnement normal des institutions de la République avec l'implication du Gouvernement sous le contrôle du Parlement.

Les actes réglementaires qu'il signe dans les matières relevant du Gouvernement ou sous gestion ministérielle sont couverts par le contreseing du premier Ministre qui en endosse la responsabilité devant l'Assemblée Nationale.(...) Par ailleurs, tout en jouissant du monopole du pouvoir législatif et de contrôle du Gouvernement, les parlementaires ne sont pas au-dessus de la loi ; leurs immunités peuvent être levées et l'Assemblée Nationale peut être dissoute par le Président de la République en cas de crise persistante avec le Gouvernement.

La présente Constitution réaffirme l'indépendance du pouvoir judiciaire dont les membres sont gérés par le Conseil supérieur de la magistrature désormais composée des seuls magistrats »

Pour plus d'efficacité, de spécialité et de célérité dans le traitement des dossiers, les Cours et Tribunaux ont été éclatés en trois ordres juridictionnels.

Les juridictions de l'ordre judiciaire placées sous le contrôle de la Cour de cassation ;

Celles de l'ordre administratif coiffées par le Conseil de l'Etat et la Cour constitutionnelle ».

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

Il ressort que les principes républicains sont consignés en lettre d'or dans la Constitution congolaise. La séparation des pouvoirs, le souci de la transparence dans la gestion de la chose publique, la lutte contre l'impunité, la limitation des mandats du président de la république..... tels sont les éléments qui entrent en ligne de compte de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo.

Cependant, l'agir des gouvernants contrarie de temps à temps ces principes. A titre exemplatif, au mois de décembre 2007, le limogeage et la nomination de quelques magistrats par le chef de l'Etat avaient été perçus par certains syndicats des magistrats comme une violation de la Constitution.

2.4. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Dans la Constitution du 18-02-2006, le parcours du Titre II relève la reconnaissance et la protection par l'Etat congolais d'une importante gamme de droits humains et de libertés fondamentales. « Le constituant, reprend-t-on dans le préambule, tient à réaffirmer l'attachement de la République Démocratique du Congo aux droits humains et aux libertés fondamentales tels que proclamés par les instruments juridiques internationaux auxquels elle a adhéré.(...).A cet égard, répondant aux signes du temps, l'actuelle Constitution introduit une innovation de taille en formalisant la parité homme-femme ».

Les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels figurent en bonne place dans la Constitution de la République Démocratique du Congo.

Cependant, la vie quotidienne des congolais est généralement par des violations des droits de l'homme.

3. Les comportements des acteurs politiques congolais face à la logique républicaine.

De façon globale, les acteurs politiques congolais produisent des discours favorables à la tradition républicaine. Et ces discours ont atteint un point culminant lors de la dernière campagne électorale. Des spots tels que « bonne gouvernance », « paix et démocratie », et. ont inondé le marché politique congolais. Et, comme si ces promesses de campagne n'avaient pas suffi, le 6-12-2006, lors de la prestation de serment du Président élu Joseph KABILA, les phrases telles que « Finie la récréation » ont suscité de vifs espoirs d'une république véritablement démocratique.

Mais la première année de gouvernance post-électorale n'a pas convaincu les observateurs que le pays est sur le chemin de la consolidation de l'élan républicain. La corruption des acteurs politiques et des magistrats congolais, les rébellions à l'Est de la République Démocratique du Congo,...font planer un doute sur la ré fondation d'une « nouvelle république démocratique du Congo », différente de la deuxième république.

La tradition républicaine en RDC : Repères et enjeux

Face à pareil constat, le travail du politique doit consister à infléchir l'avenir politique par l'émission des perspectives.

4. Essai sur la dynamisation de la « philosophie républicaine » en République Démocratique du Congo.

L'état de lieu de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo nous amène à ébaucher les aspects ci-après en guise des pistes de refondation d'une « république démocratique » dans ce pays .

4.1. L'éducation à la citoyenneté

Considérée comme effort intellectuel de reconversion et de déprogrammation positive des mentalités congolaises Cet apprentissage théorique de la vie citoyenne dans l'Etat doit insister sur la citoyenneté responsable, les droits et les libertés fondamentales mais aussi sur la construction de la paix et la mise en œuvre de la bonne gouvernance. A cet effet, le citoyen congolais assumant ou pas , des responsabilités publiques pourra être converti en apôtre de la bonne gouvernance. dont les indicateurs se réduisent à la transparence, la définition des politiques publiques, la participation des citoyens à la gestion, l'obligation de rendre compte, et à la sanction sans complaisance.

4.2. Le renforcement de la lutte pour l'avènement d'un Etat de droit.

Pris comme un des axes principaux sur lesquels reposent l'action gouvernementale, la notion de l'Etat dont la finalité consiste à l'encadrement et à la limitation des pouvoirs des gouvernants, doit figurer au centre d'une âpre lutte. Ce combat doit le cheval de bataille aussi bien des gouvernants déjà armé d'éducation à la citoyenneté mais aussi de tout citoyen congolais. A ce sujet, la contribution des sociétés civiles congolaises plurielles, de l'ensemble des acteurs non étatiques et des acteurs étatiques est à solliciter.

4.3. La socialisation politique.

Perçue comme activité de véhicule de connaissances, de modèles et de stéréotypes aux générations des citoyens y compris les jeunes et les enfants, la socialisation politique peut relever à long terme le défi en secrétant une nouvelle élite éprise de valeurs républicaines. A cet effet, les canaux classiques de socialisation politique à savoir les partis politiques, l'administration publique, les églises, l'école,.....doivent être mis en contribution.

CONCLUSION

Cette recherche a porté sur la problématique d'enracinement de la tradition républicaine en République Démocratique du Congo. Dès le départ nous nous sommes intéressé sur les facteurs bloquent l'éclosion de la tradition républicaine et d'autre part sur les stratégies pouvant redynamiser cette entreprise en République Démocratique du Congo.

A l'issue de cette réflexion, nous relevons que la tradition républicaine est encore à un état embryonnaire en République Démocratique du Congo. Dans les textes juridiques et de manière particulière dans la Constitution du 18-02-2006, le législateur consigne à lettre d'or certains principes de la tradition démocratique. Cependant, dans les pratiques politiques des gouvernants des pas restent à être franchis. Les violations de la loi, des droits de l'homme et l'impunité caractérisée qui s'en suit, telle est la dimension de l'écart entre d'un côté la Constitution congolaise et l'agir des gouvernants et de l'autre côté entre leurs discours et leurs actions.

Pour sortir de ce cercle vicieux, nous soutenons que l'éducation à la citoyenneté, le renforcement des mécanismes d'un Etat de droit et la socialisation politique constituent des stratégies à court terme et à long terme.

Nous restons néanmoins que cette liste des stratégies n'est exhaustive et donc le débat es en permanence ouvert.

BIBLIOGRAPHIE

1. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18-02-2006
2. DUNGIA, E., Mobutu et l'argent du Zaïre, révélations d'un diplomate et ex-agent de services secrets, Harmattan, Paris, 1992.
3. Jacques CHEVALLIER, Verbum « fonction publique », Encyclopédia universalis, 1997.
4. KAHINDO MUHESI, Notes de cours d'éducation à la citoyenneté, G1, U.C.G, 2007-2008
5. Laurent GABA, L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne, Harmattan, Paris, 2000.
6. Mamoudou GAZIBO, Les paradoxes de la démocratie en Afrique. Analyse institutionnelle et stratégique, les Presses de l'Université de Montréal, Canada, 2005.
7. Marie-France CROSS et François MISSER, Géopolitique du Congo (R.D.C), Complexe, Bruxelles, 2006.
8. NDAYWEL-è-NZIEM, Histoire Générale du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Duculot, Louvain-la -Neuve, 1997.
9. R.D.Congo, Programme du Gouvernement (2007-2011), Kinshasa, Février, 2007.
10. THASSINDA UBA THASSINDA, Zaïre : les princes de l'invisible, C.A.D, France, 1990.